

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

12 janvier 2024

## **Concurrence déloyale, tromperie, l'échalote traditionnelle française se bat pour sa survie au niveau européen**

***Alors que s'apprête à déferler sur le marché français une nouvelle variété hollandaise d'oignon allongé abusivement présentée comme « échalote », les professionnels du secteur tirent la sonnette d'alarme : l'échalote traditionnelle, produit emblématique du patrimoine culinaire français, est menacée de disparition, faute de protection adéquate.***

### **L'échalote traditionnelle, un produit authentique d'origine garantie**

Difficile à l'œil nu de distinguer échalote et oignon. Pourtant, à la différence de l'oignon, l'échalote traditionnelle est issue d'une production de type maraîchère et familiale, très exigeante et gourmande en main-d'œuvre : plantation, arrachage et tri sont entièrement réalisés à la main. 80% de la production se fait en Bretagne et en Pays de la Loire.

Une filière qui représente 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploie 3000 personnes ; un savoir-faire transmis de génération en génération.

### **Des règles européennes bafouées**

Au niveau européen, le protocole de l'Office Communautaire des Variétés Végétales (OCVV) énonce une série de dispositions techniques permettant de différencier oignon et échalote, et donc de protéger cette dernière.

Pourtant, depuis plus de 20 ans, un pays membre de l'UE, les Pays-Bas, fait fi de ces règles et procède à l'inscription de variétés de semis en tant qu'« Échalote », alors que chaque nouvelle variété inscrite se rapproche toujours plus de l'oignon.

Ces tentatives d'imitation ont plusieurs fois été mises en évidence. En 2013, à l'issue de tests poussés, le Groupe d'Étude et de contrôle des Variétés Et des Semences (GEVES) a révélé que 7 variétés « d'échalotes » hollandaises étaient en fait des oignons. Neuf ans plus tard, en février 2022, les Pays-Bas ont dévoilé *Innovator*, nouvelle variété à nouveau présentée comme une échalote. Pourtant, aucune ambiguïté à la lecture des résultats du protocole : *Innovator* est clairement un oignon. Dernière provocation en date, la commercialisation par les Hollandais d'un oignon allongé sous un nom commercial évoquant l'échalote, que l'on retrouvera bientôt sur les étals des supermarchés français.

### **Un combat collectif pour défendre un fleuron de la gastronomie française**

Depuis plus de 20 ans, malgré les alertes et la mobilisation des professionnels de la filière, rien ne change. Au sein de l'Union Européenne, un pays continue à passer outre les règles communes et à imposer ses propres intérêts commerciaux. Pendant ce temps, les producteurs d'échalotes

traditionnelles perdent des parts de marchés ; les consommateurs sont dupés, avec des étiquettes peu claires et peu fiables. Un de nos biens communs culinaires disparaît.

Face au risque de disparition imminente de l'échalote traditionnelle, la Section Nationale de l'Échalote, l'Association des Producteurs Libres et le Collectif de l'Échalote Traditionnelle de Bretagne se réunissent pour tirer une nouvelle fois la sonnette d'alarme, décidés à fédérer toutes les énergies autour de ce combat.

Après des courriers adressés à des élus français et des associations de consommateurs, la démarche commence à porter ses fruits. L'appel à la mobilisation a été entendu par plusieurs parlementaires : questions écrites du député Didier Le Gac (publiée au journal officiel le 31/10/2023) et de la sénatrice Nadège Havet (publiée au journal officiel le 02/11/2023) ; rencontre avec la députée Sandrine le Feur le 30/10/2023, et avec le député européen Jérémie Decerle le 13/12/2023.

Un courrier co-signé par plusieurs élus a été envoyé au ministre de l'Agriculture, au commissaire européen en charge de l'agriculture et au GEVES. La problématique a également été exposée au ministère de l'Agriculture le 11 décembre dernier.

### **Des mesures à prendre pour protéger l'échalote**

La Section Nationale de l'Échalote, l'Association des Producteurs Libres et le Collectif de l'Échalote Traditionnelle de Bretagne portent les revendications suivantes :

- Respect plein et entier du « protocole de l'OCVV » par tous les États membres.
- Transparence des résultats des protocoles de l'OCVV.
- Contrôle de son application par un organisme indépendant.
- Interdiction d'inscrire une nouvelle variété de semis au catalogue Échalote en l'absence de consensus technique entre la France et les Pays-Bas.
- Reclassement de la variété Innovator au catalogue Oignon.
- Meilleure protection des consommateurs avec un étiquetage plus fiable et clair des alliums
- Présence plus importante des contrôleurs de la répression des fraudes dans les points de vente et les restaurants

Le combat pour préserver l'échalote traditionnelle est plus largement un combat pour préserver la diversité de la gastronomie, les savoir-faire et les emplois sur les territoires, et la bonne information des consommateurs. Un combat qui mérite la mobilisation de tous.

